
BAREME DE L'ABONNEMENT ET DES PRESTATIONS 2021 APPLICABLE AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Abonnement

Le montant de l'abonnement est fixé à :

- 300 € HT pour les services gérant moins de 10 000 abonnés eau ou assainissement,
 - 500 € HT pour les services gérant entre 10 000 et 25000 abonnés eau ou assainissement,
 - 500 € HT + 0,012 € HT par abonné eau ou assainissement au-delà de 25 000 abonnés.
-
-

Prestations courantes

Le barème suivant sera appliqué aux prestations rendues pour les membres adhérents à l'association :

Saisine	40€ HT
Instruction simple	130 € HT
Instruction complète	320 € HT

Prestations spécifiques

Traitements multiples : En cas de litiges multiples trouvant une même origine, au-delà de la facturation d'une instruction complète pour le 1^{er} dossier, les dossiers suivants sont facturés avec un tarif minoré de 20 %